



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Ship Construction, Refit and Related
Services/Construction navale, Radoubs et services
connexes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Quatre Barges d'Acier CFB Esquimalt	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8472-185718/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8472-185718	Date 2019-05-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MC-042-27272	
File No. - N° de dossier 042mc.W8472-185718	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-21	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Benoit Patrick R.	Buyer Id - Id de l'acheteur 042mc
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3862 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DND CFB Esquimalt VICTORIA BC CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8472-185718/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8472-185718

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
032mc.W8472-185718eed

Buyer ID - Id de l'acheteur
032mc
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification 003 vise officiellement à intégrer et de modifier les éléments suivants :

Partie 1 - Préciser les détails de cette modification; et

Partie 2 - Intégrer les divers changements

PARTIE 1 Détails de la modification

1. Corriger le titre de l'entête de l'annexe des critères technique d'évaluation obligatoires;
2. Modifier les articles 7.26.1 et 7.26.2(e) de la demande de propositions; et
3. Afficher les questions des soumissionnaires et les réponses du Canada à l'annexe « B ».

PARTIE 2 Changements

- A. Modifier le titre de l'entête pour les Critères techniques d'évaluation obligatoires de l'annexe « C » à l'annexe « D ».

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER :

**Annexe « D »
CRITÈRES TECHNIQUE D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES
W8472-185718/B**

Veuillez noter qu'il n'y a pas d'autres changements aux Critères techniques d'évaluation obligatoires – Annexe « D ».

- B. Modification à l'article 7.26.1 de la demande de proposition :

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER : Article 7.26.1 Mise à la mer des navires

L'entrepreneur sera responsable de la mise à la mer sécuritaire et adéquate des navires et de la manière convenue par l'entrepreneur et le Canada. S'il y a raison de penser que la partie immergée du navire a été gravement endommagée avant son acceptation définitive, l'entrepreneur mettra le navire en cale sèche, l'inspectera, effectuera les réparations et peindra les parties endommagées à ses frais et à la satisfaction du Canada. À la fin des travaux, l'entrepreneur sera tenu de livrer le navire à flot de manière sécuritaire et satisfaisante le long de l'installation au point de destination.

- C. Modification à l'article 7.26.2(e) de la demande de proposition :

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER : Article 7.26.2(e)

L'entrepreneur mettra le navire en cale sèche à la fin des essais d'acceptation pour permettre au responsable de l'inspection et au responsable technique d'inspecter la partie immergée avant l'acceptation définitive de chaque navire. À la fin des travaux, l'entrepreneur sera tenu de livrer le navire à flot de manière sécuritaire et satisfaisante le long de l'installation au point de destination.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8472-185718/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8472-185718

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
032mc.W8472-185718eed

Buyer ID - Id de l'acheteur
032mc
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

D. Questions des soumissionnaires et réponses du canada

Annexe « B »

QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES ET RÉPONSES DU CANADA

Q.1. Est-ce que la cale sèche obligatoire peut être effectuée aux installations du MDN à Esquimalt et Halifax? Cales sèches obligatoire l'article 7.26.2(e)

R.1. Le Canada ne fournira pas de l'espace pour l'inspection après les essais en cale sèche. L'entrepreneur sera responsable de prendre des dispositions pour un endroit convenable pour les inspections des navires après les essais en cale sèche, avant la livraison à la BFC d'Esquimalt. L'emplacement après les essais en cale sèche est à la discrétion de l'entrepreneur.

Q.2. Pouvons-nous proposer un concept modulaire avec deux modules? Après l'assemblage, la barge va concorder et répondre aux détails principaux de la barge, inclus à la section 5.3.1 de l'énoncé des travaux (EDT).

R.2. Oui, un concept modulaire est acceptable.

Q.3. Pouvons-nous expédier les modules des barges et envoyer une équipe de techniciens sur place à la BFC d'Esquimalt et Halifax pour l'assemblage final et le lancement?

R.3. L'entrepreneur peut expédier les barges en modules, en Colombie-Britannique et les assembler là. L'entrepreneur est responsable de prendre des dispositions pour un endroit convenable afin de recevoir, assembler, faire les tests et essais, ainsi que mettre les barges en cale sèche après l'expédition par voie terrestre avant son acceptation définitive et la livraison à la BFC d'Esquimalt.

Q.4. En raison de la complexité des exigences techniques, y a-t-il une possibilité de reporter la date de clôture pour 1 mois?

A.4. Une prolongation de la période de demande de soumissions ne sera pas accordée. La date de clôture restera la même.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.